



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 48232

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dangers des nanotechnologies. Ces technologies, qui reposent sur des connaissances de pointe dans la maîtrise de l'infiniment petit, sont à l'origine de nouveaux matériaux et outils. Bien qu'ils génèrent des revenus croissants et qu'ils soient utilisés dans des domaines de plus en plus nombreux, ces matériaux n'en représentent pas moins une forte menace potentielle. Certes, les recherches sur les dangers - avérés ou non - des nanotechnologies n'en sont pour la plupart qu'à leurs débuts. Pourtant, le principe de précaution doit demeurer. En effet, si les leçons de la catastrophe de l'amiante avaient été réellement tirées, la capacité des nanoparticules et des nanofibres à pénétrer le système respiratoire et à interagir avec les cellules aurait dû inciter à décupler les efforts de recherche consacrés à la toxicologie des nanomatériaux. C'est loin d'être chose faite aujourd'hui et ce malgré l'annonce du Gouvernement de créer un groupe de veille consacré à ce sujet au sein du haut conseil de la santé publique. Aussi, il lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin que ce progrès scientifique indéniable ne se fasse pas au détriment de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48232

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4166

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)